

## **DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

### **DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION**

<i>Service :</i>	<b>Direction des spectacles, événements et animations</b>
<i>Date limite de réception des offres :</i>	<b>Vendredi 07 juin 2024 à 08 Heures</b>
<i>Nature de la prestation :</i>	<b>Marché subséquent à l'accord-cadre n° 20ACEVE01 intitulé « LOCATION DE MATERIEL DE SONORISATION ET D'ECLAIRAGE ET PRESTATIONS ASSOCIEES A L'OCCASION DE DIVERSES MANIFESTATIONS - ACCORDS-CADRES A MARCHES SUBSEQUENTS » Lot n°1 « Sonorisation et éclairage de concerts et spectacles en extérieur »  <b>Marché subséquent n°23 : Place de la République Marché subséquent n°24 : Place Paul Bert</b></b>

Vu l'article L. 2122.22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour la durée de son mandat,

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2023 portant délégation de signature dans le domaine de la commande publique à Monsieur Jean-Marc Salanne, Conseiller municipal,

Considérant la décision du comité MAPA en date du 14 juin 2024,

### **DÉCISION**

#### **Place de la République**

Après l'analyse de l'unique proposition fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché subséquent, le pouvoir adjudicateur décide de retenir la proposition de la société DCI, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 15 182,00 € HT.

## Place Paul Bert

Après analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché subséquent, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir la proposition de la société EVENTLIVE GROUP, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 33 612,02 € HT.

Les marchés subséquents sont d'une durée de 06 jours, du mercredi 10 juillet 2024 au lundi 15 juillet 2024.

Jean-Marc Salanne  
Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

Signé électroniquement par JM SALANNE  
Date de signature : 20/06/2024  
Qualité : Elu aux Marchés Publics

